

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION : 21 octobre 2016

N°2016-07-09

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 54
Conseillers votants : 47
Dont pouvoirs : 1

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 27 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Vignolles, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre BARBOT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia - BARRET : M. CHATELLIER Dominique - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BLANZAC-PORCHERESSE : M. SALLEE Jean-Philippe, Mme GRENOT Marie-Pierre - BOISBRETEAU : M. TETOIN Gaël - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BROSSAC : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CONDEON : M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - LACHAISE : M. BONNAUD Pascal - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel, M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - REIGNAC : M. DEAU Loïc - SAINT-BONNET : M. VEPIERRE Eric - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme BAUDINAUD Virginie - SAINT-MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINT-PALAIS DU NE : M. LE PAPE Pascal - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - VAL DES VIGNES : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe, M. PRISSET Christian - VIGNOLLES : Mme POIRIER Sylvie

Pouvoirs :

Mme Dominique LELIEVRE (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes) ;

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, M. BERNATET Rolland, M. GALLAIS Denis, M. BLUTEAU Jacky, Mme PARIS Marie-Nicole, M. GAILLARD Eric, M. PETIT Bernard, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. RENAUDIN Vincent, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. MAURICE Jacky, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme GENDRINEAU Laurence, M. HILAIRET Joël, Mme BELLOT Marie-Claude, M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne, M. NEBOUT Franck.

N°9 – Objet : Demande de subvention complémentaire auprès du Conseil départemental pour des travaux sur les équipements communautaires**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements

Monsieur le vice-Président rappelle que des travaux d'entretien des bâtiments communautaires sont nécessaires pour leur pérennité et leur bon fonctionnement.

Il informe l'assemblée que des travaux de réfection de la cour de l'école maternelle de Baignes peuvent faire l'objet d'une aide du Département de la Charente comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES					Reste à charge CDC4B
HT	TTC	CD16 SIL	CD16 % subv.	Total subv.	% subv publiques	FCTVA	
9 234,49 €	11 081,39 €	1 846,90 €	20%	1 846,90 €	20%	1 817,79 €	7 416,70 €
9 234,49 €	11 081,39 €	1 846,90 €		1 846,90 €		1 817,79 €	7 416,70 €

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- sollicite une subvention complémentaire d'un montant de 1 846.90 € au titre du SIL auprès du Conseil départemental de la Charente pour les travaux précédemment énumérés ;
- assure que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, qui n'ont, à ce jour, fait l'objet d'aucun commencement d'exécution, sera réalisée par la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;
- s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier n'est pas déclaré complet ;
- atteste que la Communauté de Communes récupère une partie de la TVA par le biais du FCTVA ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 1323 du budget affaires scolaires.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le : **2.8.OCT. 2016**
 Publié ou notifié le : **2.8.OCT. 2016**
 Touvérac, le **2.8.OCT. 2016**

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 28 octobre 2016
 le Président,
 Jacques CHABOT.



[Handwritten signature in blue ink]